



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 157-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.208

Déposée le : 04.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) (porte-parole)
Stocker (Biel/Bienne, pvl)
Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC)

Cosignataires : 3

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Interdiction du trafic poids lourds sur la route de Reuchenette, à Bienne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de prendre les mesures nécessaires pour interdire le trafic poids lourds sur la route de Reuchenette, à Bienne (à l'exception des riverains) ;
2. de discuter et de s'organiser avec les communes concernées et la Confédération pour mettre en œuvre le point 1.

Développement :

Les personnes qui habitent aux abords de la route de Reuchenette endurent depuis des dizaines d'années une pollution sonore et des immissions importantes, en plus d'être quotidiennement confrontées à des conditions de trafic dangereuses. La circulation intense affecte considérablement la qualité de vie, et l'apparition d'un trafic de poids lourds dense a notablement aggravé la situation.

Depuis l'ouverture de la branche ouest de l'autoroute A5 et la fin des travaux sur l'A16, à la sortie des Gorges du Taubenloch, plus rien ne justifie que le trafic poids lourds emprunte la route de Reuchenette. La mise en place d'un système de gestion du trafic urbain ad-hoc permettra de rediriger les poids lourds vers d'autres axes, et de débarrasser enfin les habitantes et habitants aux abords de la route de Reuchenette des camions et des autocars, en plus des émissions que ces véhicules génèrent. Il faut donc prendre des mesures de gestion du trafic pour les poids lourds et les autocars en ce sens.

La route de Reuchenette est une route cantonale sur de longs tronçons mais c'est aussi une route communale de Bienne qui aboutit aux frontières communales d'Evilard. Dans sa partie plus en hauteur, elle débouche sur la route nationale A16. Les services cantonaux compétents sont tenus d'entreprendre les mesures en concertation avec ces partenaires pour un transfert optimal du trafic poids lourds.

Destinataires
– Grand Conseil